

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS

Convention collective nationale

IDCC : **3241** | **TÉLÉDIFFUSION**
(2 juillet 2021)

Adhésion par lettre du 24 avril 2026

de la CFTC à la convention collective nationale de la télédiffusion du 2 juillet 2021

NOR : ASET2650508M

IDCC : 3241

Boulogne, le 24 avril 2026.

SNAJ-CFTC, 1, quai du Point du Jour, 92656 Boulogne-Billancourt Cedex, à la direction générale du travail, bureau de la négociation de branches DS1, 14, avenue Duquesne, 75350 Paris SP 07.

Madame,

Je vous informe du souhait, en tant qu'organisation syndicale nouvellement représentative dans la 3241 par un arrêté du 6 novembre 2025, d'adhérer à la convention collective nationale de la télédiffusion.

Je vous prie également de trouver ci-joint l'arrêté du 6 novembre 2025, ainsi que le mail de notification aux signataires.

Vous en souhaitant bonne réception, et restant à votre disposition, je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de ma considération distinguée.